

# DE L'ESSENCE AU SENS DES ANTHROPONYMES DU BAOULE

*Léa Marie Laurence N'GORAN-POAME*

*Université de Bouaké*

*Faculté des Lettres et Sciences Humaines*

*Département des Sciences du Langage et de la Communication*

*Abidjan-Côte d'Ivoire*

## RÉSUMÉ

Analysé dans une perspective sociologique et diachronique, le problème du sens des anthroponymes du baoulé peut paraître simple. Mais dès l'instant où on l'aborde d'un point de vue linguistique, il se complexifie.

Car, si l'on admet que les anthroponymes du baoulé ont un sens, quels sont les éléments théoriques qui fondent cette sémantique ? Et que devient l'asémantisme initialement attaché à la catégorie des noms propres ?

Nous tentons de répondre à ces questions non sans avoir donné au préalable les caractéristiques lexicales et syntaxiques qui singularisent l'univers des anthroponymes du baoulé.

*Mots-clefs : Anthroponymes, noms propres, Baoulé, sémantique, syntaxe, signifié de langue.*

## ABSTRACT

Analysed from both a sociological and a diachronic standpoints, the issue of the signifiacnce of the Baoulé anthroponyms can be found to be simple. But from a linguistic point of view, they become complex in so far as Baoulé anthroponyms have meanings.

Therefore, on which theoritical elements is their semantics based ? And what becomes of the initial lack of meaning attached to the proper names category ?

We try to answer those questions by giving first of all the lexical and syntactic characteristics specific to the field of the anthroponyms in Baoulé language.

*Keywords : Anthroponyms, proper names, Baoulé, semantics, syntax, language signified.*

## INTRODUCTION

La question du nom propre comme objet d'analyse linguistique est restée pendant longtemps loin des préoccupations des linguistes et ce, pour deux raisons essentielles.

La première est liée à la nature du nom propre et la seconde, à son fonctionnement dans le système

linguistique. En effet, le nom propre semble résister fortement au principe de la bipolarité du signe linguistique qui se pose comme l'association d'une image acoustique et d'un concept : le concept de Robert (en français), John (en anglais) ou N'Goran (en baoulé) n'existe pas.

En outre, comme l'a si bien souligné G. Kleiber (à qui l'on doit une importante contribution sur les noms

propres), à première vue, « *il n'y a pas grand-chose à dire sur les noms propres, ni du point de vue syntaxique, ni du point de vue sémantique* »<sup>1</sup>.

Si l'analyse des anthroponymes ou noms propres de personne du baoulé permet de confirmer la thèse de l'aridité syntaxique apparente du nom propre, il en va autrement de celle qui pose son caractère asémantique. Car, contrairement aux noms propres du français ou de l'anglais, ceux du baoulé semblent permettre d'affirmer sans ambages que le nom propre a un sens.

Et pourtant, « *le nom propre de personne est un mot, un énoncé, qui possède dans toutes les cultures le même statut paradoxal. Il permet à une société de désigner l'un de ses membres comme un individu singulier...* »<sup>2</sup>. D'où les interrogations suivantes : en baoulé, la fonction désignative des anthroponymes se substitue-t-elle au sens initial ou disparaît-elle au profit de ce sens ? Le sens initial ou sens lié aux raisons du baptême linguistique est-il le vrai sens et le seul susceptible d'être posé comme sens du nom propre en baoulé ? Pour répondre à ces interrogations, nous commencerons par une incursion dans l'univers lexical des noms propres du baoulé, laquelle nous permettra de déterminer leur essence et les sens initiaux.

Nous analyserons ensuite les types de construction qui singularisent ou non les noms propres par rapport aux noms communs.

Nous verrons enfin, à partir des fondements théoriques de la sémantique des noms propres, les niveaux de sens des anthroponymes du baoulé.

## I. UNIVERS LEXICAL DES ANTHROPONYMES DU BAOULE

L'univers lexical des anthroponymes du baoulé se subdivise en deux grandes catégories : la première, celle des noms propres contraints, est constituée de noms dont l'attribution est sous-tendue par un ensemble de lois globalement liées aux modalités de la naissance de l'individu.

Quant à la seconde, la catégorie des noms propres libres, elle comprend les noms attribués à l'individu pour des raisons d'ordre événementiel.

### 1. Noms propres contraints

Il existe trois catégories de noms propres contraints : les noms propres hebdomadaires, ordinaux et gémeillaires.

#### 1.1. Noms propres hebdomadaires

Il est important de noter que la grande majorité des anthroponymes du baoulé correspond aux sept jours de la semaine et observe la variation du genre.

Soit le tableau ci-dessous, inspiré de celui que propose A. Bernadette Koffi, dans son ouvrage sur les noms propres du baoulé<sup>3</sup> :

Les jours de la semaine		Les noms propres du Baoulé	
Français	Baoulé	Féminins	Masculins
Lundi	<i>Kissié</i>	<i>Akissi</i>	<i>Kouassi</i>
Mardi	<i>Djôlai</i>	<i>Adjoa</i>	<i>Kouadio</i>
Mercredi	<i>Mlan</i>	<i>Amlan</i>	<i>Konnan</i>
Jeudi	<i>Houé</i>	<i>Ahou</i>	<i>Kouakou</i>
Vendredi	<i>Ya</i>	<i>Aya</i>	<i>Yao</i>
Samedi	<i>Foué</i>	<i>Affoué</i>	<i>Koffi</i>
Dimanche	<i>Monnin</i>	<i>Amoïn</i>	<i>Kouami</i>

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Kleiber (G). *Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres*. Paris, Klincksieck, 1981, p. 295.

<sup>2</sup> Christin (A.M.). *L'écriture du nom propre*. Paris, l'Harmattan, 1998, p.7.

<sup>3</sup> Koffi (B.-A), *L'univers des noms et prénoms baoulé en Côte d'Ivoire*. Abidjan, NEI, 2001, p.40.

Ce tableau signifie que chaque nom propre correspond à un jour de la semaine et est fonction du sexe de l'individu. Ainsi, un individu ne pourra se prénommer Kouassi que s'il est de sexe masculin et né un lundi, Amlan, s'il est de sexe féminin et né un mercredi, etc....

D'un point de vue lexical, il est indéniable que chaque nom est l'expression d'une dérivation des jours de la semaine. En témoignent les correspondances ci-dessous :

<i>Kissié</i>	↔	<i>A-kissi-Ø</i>
<i>Djôlai</i>	↔	<i>A-djo-a</i>
<i>Mlan</i>	↔	<i>A-mlan</i>
<i>Houé</i>	↔	<i>A-hou-Ø</i>
<i>Ya</i>	↔	<i>A-ya</i>
<i>Foué</i>	↔	<i>A-foué</i>
<i>Monnin</i>	↔	<i>A-mo(Ø)in</i>

**Jours**

**Masculin**

<i>Kissié</i>	↔	<i>Ko(ua)-ssi-Ø</i>
<i>Djôlai</i>	↔	<i>Ko(ua)-djo-Ø</i>
<i>Mlan</i>	↔	<i>ko(n)an</i>
<i>Hou</i>	↔	<i>Ko(ua)-kou</i>
<i>Ya</i>	↔	<i>Ya-o</i>
<i>Foué</i>	↔	<i>(Ko)fi</i>
<i>Monnin</i>	↔	<i>ko(ua)m(ØØ)I-Ø</i>

Il faut remarquer que ces prénoms masculins et féminins fonctionnent presque comme des doublets, les premiers étant calqués sur les jours de la semaine moyennant le préfixe A- et les seconds, la déformation ou la contraction des jours de la semaine sur la base du préfixe -Ko (qui semble plus constant que le préfixe -Koua, proposé par Bernadette Koffi<sup>1</sup>). Il existe bien entendu des exceptions notamment le prénom féminin dérivé du dimanche (*Amoïn*) et le masculin issu du vendredi).

Aux noms propres liés aux jours de la semaine, il faut ajouter ceux qui tirent leur origine d'une certaine position dans l'ordre des naissances d'une famille.

**1.2. Noms propres ordinaux**

La tradition baoulé et akan en général accorde une importance toute particulière aux positions suivantes dans l'ordre des naissances d'une famille : les troisième, quatrième, neuvième, dixième, onzième et douzième positions.

C'est pourquoi chaque enfant dans l'une des positions ci-dessus indiquées reçoit un nom spécifique qui ne tient nullement compte du jour de la semaine, du sexe et qui, excepté les quatrième et douzième positions, est la reproduction du chiffre auquel correspond la position. D'où l'existence des noms ci-dessous :

**(Footnotes)**

<sup>1</sup> Koffi (B.), *op. cit.*, p. 43.

Chiffres	Noms
<i>n'san</i> (3)	⇔ <i>N'san</i>
<i>n'nan</i> (4)	⇔ <i>N'dri</i>
<i>n'glouan</i> (9)	⇔ <i>N'glouan</i>
<i>blou</i> (10)	⇔ <i>Blou</i>
<i>blou ni koun</i> (11)	⇔ <i>Loukou</i>
<i>n'gbain</i> (qui signifie nul, rien)	⇔ <i>N'gbain</i>

Soulignons que ce sont des “ *noms exclusivement réservés aux enfants nés d'une même mère, même s'ils sont de pères différents*”<sup>1</sup>.

Par ailleurs, *N'san* et *N'dri* sont attribués uniquement aux enfants ayant la même mère, mais également le même sexe (masculin ou féminin) que ceux qui les ont précédés. Les noms propres de position peuvent donc être attribués indifféremment aux deux sexes.

### 1.3. Noms propres gémellaires

En baoulé, “ *la notion double se désigne par le vocable N'Da... Aussi, deux enfants qui naissent le même jour à quelques minutes d'intervalle, d'une même mère, autrement dit, des jumeaux, sont-ils étiquetés par ce vocable N'Da*”<sup>2</sup>. *N'da* fonctionne en réalité comme un préfixe dont la présence devant un nom hebdomadaire ou ordinal rappelle la naissance gémellaire de l'individu auquel il est attribué :

*N'da Konnan* (Jumeau né un mercredi ou un mardi, après son jumeau)

*N'da Amlan* (Jumelle née un mercredi. Si elle est née un mardi après sa jumelle, elle est également ainsi nommée).

*N'da N'san* (Jumeau né en troisième position après deux filles ou deux garçons).

Etant donné que pour les Baoulé, les jumeaux ont une “ *double ascendance, à la fois humaine et divine (...) passent pour être des enfants d'exception, puissants et capables du meilleur comme du pire pour leur entourage et pour leurs parents notamment*”<sup>2</sup>, les enfants qui les suivent apparaissent comme une exigence et portent des noms tout aussi exceptionnels. Ainsi, *Amani* (qui signifie *Tu as donné*) est le nom porté par l'enfant qui suit directement des

jumeaux, qu'il soit de sexe masculin ou féminin, *Bôlai* (*La rosée*), le nom de celui qui suit un enfant né après des jumeaux, c'est-à-dire après *Amani*.

En fin de compte, qu'il s'agisse de noms propres hebdomadaires, ordinaux ou gémellaires, tous sont régis par des règles qui sont strictement observées par les Baoulé. C'est pourquoi nous les appelons « noms propres contraints ».

Toutefois, pour des raisons particulières, le baptême linguistique peut ignorer ces règles.

### 1.4. Noms propres libres

Dans son analyse de la question de la double dénomination en Mésopotamie, J.-M. Durand affirmait : « *Puisque le nom propre est signifiant, il doit refléter une volonté ou souhait exprimés par les parents, ou une constitution faite par eux, au moment de la naissance. Souvent le nom propre se contente de dire que l'enfant a été donné par tel Dieu ou décrit une action divine particulière. On dit que l'enfant est venu s'ajouter aux autres frères ou qu'il est né à tel moment. Il peut s'agir simplement d'un terme descriptif. Malheureusement, rien ne nous renseigne à ce propos et ne nous dit jamais pourquoi tel ou tel a reçu son nom propre* »<sup>3</sup>.

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Koffi (B.), *op. cit.*, p. 50.

Ce type de noms propres existe également en baoulé et est, comme en Mésopotamie, motivé par des considérations d'ordre personnel, liées à l'histoire de l'enfant ou des parents eux-mêmes.

### 1.5. Noms propres religieux

L'univers lexical des noms propres du Baoulé est fortement marqué par une longue tradition animiste qui se caractérise par l'adoration de l'être suprême à travers les objets de sa création et par l'obligation de reconnaissance par le sacrifice ou la consécration. Ainsi, les individus dont la naissance ou la survie a été favorisée par un objet divin, quel qu'il soit (végétal, animal, spatial, aquatique, géologique, ...) portent généralement le nom de ces divinités. D'où l'existence des noms propres ci-dessous :

- Pour le monde végétal

*Alla (Iroko), N'gnain (Fromager), Agba (Manioc), N'mé (Palmier), Mankoun (Piment)...*

- Pour le monde animal

*Akô (Poulet), Assoua (Porc), Djué (Poisson), kakaha (Insecte), akoh (Perroquet)...*

- Pour le monde aquatique

*N'zué (L'eau), Faitai (Mare), N'gatta (Marigot), N'ghandanhan (Fleuve) ...*

- Pour le monde mystique

*Bohoussou (Génie de la forêt), Houssou (Génie), Gnamien (Dieu), Goli (Fétiche), ...*

Il est important de souligner que ce baptême linguistique « religieux » se fait généralement sous l'injonction du devin dont la parole en Afrique fait office de loi. L'on doit se conformer à ses recommandations sous peine de s'exposer à une mort certaine. Mais étant donné que l'attribution de ces noms propres n'est soumise à aucune règle absolue, l'on peut les considérer comme des noms propres libres.

### 1.6. Noms propres circonstanciels

Les noms propres circonstanciels sont des noms qui rappellent les circonstances heureuses ou malheureuses qui ont marqué la naissance de l'individu. Dans le cas spécifique des circonstances malheureuses, ces noms

sont donnés pour conjurer le mauvais sort. Ils traduisent alors le mépris ou l'indifférence des parents :

- *kakaha (Bestiole), Assiai-n'nain (Viande de la terre), Béhiblo (Qu'on le jette !), N'gnanzou (Qu'ai-je eu ?), N'nakahoun (Je ne me fais pas d'illusions), N'siéni (Où vais-je le mettre ?), Likéhué (Quelque chose)...*

Ces noms propres sont parfois donnés pour traduire la longue attente ou l'indignation d'une mère en proie aux fausses couches ou aux railleries à cause d'une stérilité présumée :

*Atchailo (Tu as mis du temps), Moayé (La chance), N'nafiassou (Je n'y comptais pas), Bekanti (J'entends dire), Djrankéklé (Accroche-toi), Bényé-n'ghain (Ils perdent leur temps), Anvouai (Pitié)...*

Comme on peut le constater, ces noms sont formés librement et sur la base de lexèmes existants. Cette liberté est d'autant plus grande que des énoncés sont susceptibles d'être transformés en noms propres.

Cependant, le caractère libre des noms propres circonstanciels ne fait pas pour autant d'eux les plus nombreux. De fait, ils doivent être perçus comme des noms exceptionnels, à l'image des circonstances qui leur ont donné naissance.

Par ailleurs, si des noms communs comme *Anvouai (Pitié), Moayé (La chance)* peuvent devenir des noms propres, qu'est-ce qui permet finalement de distinguer les deux catégories de noms ? Les critères syntaxiques sont-ils suffisants ?

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Koffi (B.), *op. cit.*, p. 54.

<sup>2</sup> Houphouët Koffi (H.), « Procréation, anthroponymie et enfants exceptionnels en pays baoulé de Côte-d'Ivoire » in *Repères*, V-3, N°1, Abidjan, PUCI, 2001, p. 42.

<sup>3</sup> Durand (J.-M.), « Le problème de la double dénomination en Mésopotamie » in Christin (A.M.), *op. cit.*, p.32.

## II. SYNTAXE DES ANTHROPONYMES DU BAOULE

La constitution des noms propres en catégorie linguistique a longtemps reposé sur deux propriétés essentielles : ils " n'ont pas de déterminant (*Pierre, Paris*) ou bien se construisent avec un déterminant contraint, l'article défini (*Le Rhin, Les Voges*)"<sup>1</sup>. Aujourd'hui, on leur reconnaît d'autres propriétés qui fragilisent considérablement leur singularité par rapport aux noms communs. Qu'en est-il en baoulé ?

### 2. Types de construction

Il existe deux types de construction : la construction sans déterminant ( $\emptyset + NP + \emptyset$ ) et la construction avec déterminant ( $NP + \text{Dét.} / \text{Dét.} + NP$ ).

#### 2.1. Structure $\emptyset + NP + \emptyset$

En baoulé, l'entrée en discours des noms propres n'est généralement précédée ou suivie d'aucun déterminant :

- *Koffi boli aya* (*Koffi a frappé Aya*).

- *Akissi sa'n bouli* (*Akissi-bras-le -cassé / Le bras d'Akissi est cassé*).

Le deuxième exemple ci-dessus a l'avantage de mettre en présence un nom propre *Akissi* et un nom commun *sa* ; le premier, dépourvu de déterminant et le second suivi de l'article défini 'n.

Ce type de construction est conditionné par le rôle d'identification que joue ici le nom propre. Dans un tel cas, le rôle d'actualisateur du déterminant devient redondant dans la mesure où *Koffi* ou *Akissi* permettent ici de spécifier le nom ou de circonscrire son extension. En effet, même s'il existe des milliers d'individus nommés *Koffi* ou *Akissi*, l'introduction de ces noms dans le discours pose l'individu ainsi désigné comme étant le seul et neutralise l'extension possible de la classe. D'où l'impossibilité d'avoir les phrases ci-dessous :

- *Koffi'n boli Ayan'n* (*Le Koffi a frappé l'Aya*).

- *Akissi'n sa'n bouli* (*Le bras de l'Akissi est cassé*).

Précisons qu'en baoulé, la résistance du NP à l'actualisation revêt un intérêt certain, car elle n'existe que pour l'article défini singulier seul. Ce qui signifie que l'on peut retrouver les noms propres dans les structures NP + Dét. / Dét. + NP.

#### 2.2. Structures NP+Dét. / Dét. + NP

Soit le texte ci-dessous :

A : *N'san wali ako* (*N'san a volé un poulet*).

B : *N'san béni* (*Quel N'san ?*)

A : *N'dja Koffi wa N'san* (*N'san, le fils de monsieur Koffi*).

B : *Bian n'ga mon i yi woulin ?* (*L'homme dont la femme est morte?*)

A : *tchêchê, o suan Koffi wié, sangê nin yio* (*Non, il s'appelle Koffi également, mais ce n'est pas lui*).

Cette conversation permet de montrer d'une part que les noms propres ne remplissent leur fonction d'identification que lorsque l'individu auquel ils réfèrent fait partie de l'univers de croyance du récepteur et d'autre part, qu'en raison du nombre illimité de personnes susceptibles de porter le même nom, ils peuvent fonctionner comme des termes généraux<sup>2</sup>.

En effet, l'univers lexical des noms propres du baoulé est certes extrêmement varié, voire même illimité puisqu'il repose également sur le fonds lexical de la langue, mais il n'est pas suffisant pour empêcher l'attribution du même nom propre à des individus différents. D'ailleurs, les règles d'attribution de certains noms propres (gémellaires, hebdomadaires, ordinaux) prédisposent la catégorie à un fonctionnement général.

Or, le passage dans le discours des noms à caractère commun implique la présence d'actualisateurs, c'est-à-dire des termes « qui désignent des occurrences particulières de la notion attachée lexicalement au nom »<sup>3</sup>, qui « spécifient notamment si cette notion renvoie à des entités massives ou

comptables, saisies de manière singulière ou plurielle, positive ou globale, etc.. »<sup>4</sup>.

C'est ce qu'attestent les exemples ci-dessous :

- 1- *Koffi klwaa ti wun ase* (tous les Koffi sont clairvoyants).
- 2- *Koffi fi a ba man wa* (Aucun Koffi n'est venu ici).
- 3- *Koffi so'n woli* (Ce Koffi-là est parti).
- 4- *Koffi kpangban kondi loto* (De nombreux Koffi conduisent des voitures).
- 5- *Mi Koffi bali wa ?* (Mon koffi est-il venu ici?)
- 6- *Koffi kun bali wa* (Un Koffi est venu ici).
- 7- *Koffi ble kun bali wa* (Un Koffi noir est venu ici).

Autrement dit, les noms propres du baoulé peuvent être construits avec des modificateurs, avec tous les déterminants, excepté l'article défini singulier comme on l'a montré plus haut, qui a la même fonction que le nom propre prototypique, celle de spécifier le nom.

### 2.3. Critères distinctifs

La possibilité d'être introduit dans le discours sans déterminant n'est pas un critère propre aux noms propres. En effet, en baoulé et dans la plupart des langues ivoiriennes, le caractère indéfini d'un nom commun est marqué par l'omission du déterminant. Que l'on en juge avec les exemples ci-dessous :

- 1- *Man mi bia* (Donne-moi une chaise).
- 2- *O ko suklu* (Il va à l'école (sens littéral), Il est élève (sens connoté).
- 3- *Be boli luku* (Elles ont attaché des foulards).

L'absence du déterminant ou d'actualisateur coïncide avec l'indétermination qui caractérise l'indéfini. Il en est de même pour l'article défini à caractère générique :

1- *Bian n'ga klo bla* (Cet homme aime la femme).

2- *Bian n'ga klo sran* (Cet homme aime l'homme (sens littéral) / Cet homme est humain (sens connoté))

Le générique implique également l'indétermination puisque aucun objet n'est visé de manière particulière : «Ni la structuration, ni le contexte ne permettent d'isoler un objet « une femme ou un homme » particulier qui vérifie ce qu'en dit le reste de la phrase », [la seule femme ou le seul homme] repérable est la femme ou l'homme en général, l'objet typique appelé [femme ou homme] »<sup>5</sup>.

Ainsi, les deux catégories de noms (nom propre et nom commun) peuvent entrer dans une construction avec ou sans déterminant. Le dernier type de construction, c'est-à-dire avec omission du déterminant qui est la structure privilégiée des noms propres en français, ne peut donc être considéré ici comme un critère distinctif. Il nous semble que le seul critère susceptible de singulariser les noms propres est l'impossibilité de les construire avec l'article défini singulier. C'est dire que la différence entre le nom commun et le nom propre est plus sémantique que syntaxique.

### III. IVEAUX DE SENS DES ANTHROPONYMES DU BAOULE

Le statut paradoxal du nom propre aurait pu autoriser son exclusion du champ d'analyse de la linguistique et son inscription absolue comme objet privilégié de la philosophie. Mais étant donné que tout signe, quel qu'il soit, est doté d'un signifiant et d'un signifié et que le nom propre ou nom individuel est au cœur des activités langagières parce qu'il permet de nommer les choses et les êtres du monde, affirmer que le nom propre est en réalité l'affaire des linguistes devient un truisme.

Cependant, c'est aux philosophes que l'on doit l'essentiel des fondements théoriques de la sémantique des noms propres : Kripke, Mill, Searle.<sup>1</sup>

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Riegel (M.), Pellat (J. Ch.), Rioul (R.), *Grammaire méthodique du français*. Paris, PUF, 1994, p. 175.

<sup>2</sup> Riegel (M.), Pellat (J. Ch.), Rioul (R.), *op. cit.*, p. 177.

<sup>3</sup> Riegel (M.), Pellat (J. Ch.), Rioul (R.), *op. cit.*, p. 152.

<sup>4</sup> *Idem.*

<sup>5</sup> Riegel (M.), Pellat (J.Ch), Rioul (R.), *op. cit.*, p.155.

### 3.1. Autour des fondements théoriques de la sémantique des noms propres

#### 3.1.1. Nom propre, étiquette de l'être

La considération du nom propre comme « étiquette de l'être » rappelle l'image d'une centaine de nouveau-nés, couchés dans une nursery, presque tous semblables et portant aux poignets des bracelets sur lesquels sont inscrits leurs noms, seules indications permettant de les distinguer les uns des autres, de les reconnaître. Cette image est l'expression de la première fonction que l'on reconnaît au nom propre : « *la fonction du nom propre est l'identification pure : distinguer et individualiser une personne ou une chose à l'aide d'une étiquette spéciale* »<sup>2</sup>.

Le problème que pose l'étiquetage par le nom propre est que la représentation de l'objet qu'il spécifie ne repose sur aucune qualité intrinsèque de ce dernier. En d'autres termes, si le nom *dame-jeanne* permet de spécifier toute bouteille courte et pansue avec une base large, un nom propre comme *Maude* qui a été choisi « *en souvenir d'une tante fortunée et dans un autre simplement parce que le nom plaisait aux parents* »<sup>3</sup>, ne dit rien de l'individu excepté le fait qu'il le représente. D'où l'existence de personnes fondamentalement différentes dont la seule caractéristique commune est d'être marquée par la même étiquette nominale.

Ainsi, contrairement aux descriptions définies qui « supposent d'abord la délimitation d'une classe d'objets, au moyen de propriétés spécifiantes puis la sélection, au sein de cette classe, d'un élément particulier dès lors unique »<sup>4</sup>, les noms propres sont attachés à leurs porteurs sur la base d'un simple baptême qui les rend d'office exclusifs. La conséquence d'une telle caractéristique est que l'on ne peut reconnaître au nom propre une quelconque connotation. Écoutons à ce sujet John S. Mill cité par Jespersen : « *La solution proposée par John Stuart Mill est célèbre. Les noms propres, selon lui, ne remplissent pas une fonction de « connotation ». Ils dénotent simplement les individus désignés, mais ils n'impliquent et n'indiquent rien de ces individus : Ils servent à désigner ce dont on parle, mais pas à en dire quoi que ce soit* »<sup>5</sup>.

Autrement dit, parce que la désignation par les noms propres n'implique aucun attribut des objets

désignés, ils n'ont pas de connotation et par conséquent, aucun sens. Mais peut-on dire véritablement du nom propre qu'il est vide de sens quand on sait que dire *John* ou *Yao* signifie au moins « qui s'appelle *John* ou *Yao* »<sup>6</sup> ?

#### 3.1.2. Conditions de la production du sens des noms propres

Si le caractère non descriptif du nom propre milite en faveur du vide sémantique, sa capacité à référer à un objet, en revanche, le pose comme un signifiant doté de sens.

En effet, selon S. Kripke, « *bien que l'expression « Walter Scott » ne soit pas synonyme de l'homme tel que ceci et cela » ni même de la famille de description, la famille ou la description unique sert à déterminer à qui on fait référence lorsqu'on dit « Walter Scott »*<sup>1</sup>. Il poursuit en ces termes : « *en réalité, un nom propre correctement employé, ne serait qu'une description définie abrégée ou déguisée* »<sup>2</sup>. C'est dire que les noms propres en référant à un objet, le font en vertu de certains critères qui lui donnent sens.

Notons que parmi les thèses qui ont été développées sur la sémantique des noms propres, celle de M.-N. Gary-Prieur nous paraît de loin la plus satisfaisante, tant au niveau de la forme que du fond. D'abord parce qu'elle pose le problème en terme d'interprétation et non de sens, ce qui a l'avantage d'éviter toutes les interrogations et ambiguïtés liées à celui-ci. Ensuite, parce qu'elle propose trois modes de fonctionnement sémantique qui résument toutes les manifestations possibles du nom propre, à savoir l'interprétation dénominative, l'interprétation identifiante et l'interprétation prédicative<sup>3</sup>.

1- L'interprétation dénominative : elle présuppose l'existence d'un individu X qui s'appelle

#### (Footnotes)

<sup>1</sup> Cf. Bibliographie.

<sup>2</sup> Ullman (S.), *Précis de sémantique*, Berne, A. Francke S. A., 4<sup>ème</sup> éd., 1969, p. 24.

<sup>3</sup> Jespersen (O.), *La philosophie de la grammaire*, trad. Anne-Marie Léonard, Paris, éd. de Minuit, 1971, p.79.

<sup>4</sup> Mansour (S.B.), « La dénomination du nom propre selon IBN Ya'ls », in *Lexique* 15, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, pp.14-15.

<sup>5</sup> Jespersen (O.), *op. cit.*, p. 76.

<sup>6</sup> Cf. Mill (J. S.), *Système logique*, Bruxelles, Pierre Margada, 1988, p. 35.



« Nom Propre ». C'est le cas où le nom propre se rapproche du nom commun et c'est ce que nous considérons comme le sens minimum du nom propre. L'on retrouve cette interprétation dans les phrases du type *Il y a un Kouadio à la tête de ce village.*

2- L'interprétation identifiante : elle présuppose l'existence d'un individu X qui s'appelle « Nom Propre » et pose également l'existence d'un référent connu ou référent initial. C'est le cas où le nom propre est employé sans déterminant : *Yao arrive.*

3- L'interprétation prédicative : « *c'est une interprétation fondée sur le sens et le contenu du nom propre. Il ne suffit plus de connaître l'existence du référent initial, il faut en outre sélectionner certaines propriétés de cet individu* <sup>4</sup> ». C'est le cas où le nom propre est employé métaphoriquement ou dans un sens métonymique ou qualifiant : Dans l'exemple ci-après, *C'est le John Jay de la classe*, John Jay ici signifie « humoriste ».

Comme on peut le constater, ces différents signifiés se situent uniquement au niveau contextuel. Qu'en est-il en baoulé ?

### 3.1.3. Spécificité analytique des anthroponymes du baoulé

La spécificité des anthroponymes du baoulé se traduit par la possibilité de les intégrer à un dictionnaire proprement lexicographique et la neutralisation des sens initiaux en discours.

### 3.1.4. De l'entrée en dictionnaire des anthroponymes

La plupart des dictionnaires de noms propres, dont le plus célèbre, *Le Robert, dictionnaire universel des noms propres* présentent les termes dans une perspective uniquement encyclopédique. Considérons par exemple le nom *Paul* tel que « défini » par le Robert : « Apôtre du christianisme plus spécialement auprès des non-juifs, d'où son surnom : l'Apôtre des gentils. Son action nous est connue par les Actes des Apôtres et ses Epîtres. Juif rigoriste, nommé Saül, il combattait le christianisme naissant mais se convertit, selon les Actes à la suite d'une vision du Christ sur le chemin de Damas... <sup>5</sup> ».

Les indications que donne le Robert sur *Paul* attestent qu'il ne s'agit pas pour les lexicographes de

donner le sens des noms propres, mais de renseigner le lecteur sur un référent initial qui représente la classe d'un nom propre donné pour avoir marqué d'une manière ou d'une autre l'humanité. C'est ce qui autorise M.-N. Gary-Prieur à affirmer : « *ni les grammaires, ni les dictionnaires du français ne proposent une description des noms propres dans un énoncé* <sup>66</sup> Gary-Prieur (M.- N.), *op. cit.*, p.2. ».

De fait, comment définir *Paul* sans se référer à une entité connue ? La possibilité même de le définir à partir de l'interprétation dénominative n'est guère satisfaisante puisqu'en réalité, « *s'appeler Paul* » ne donne pas le sens de Paul.

Les seuls emplois susceptibles d'être définis sont ceux du type métaphorique, métonymique ou qualifiant. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer les relations sémantiques que les noms propres entretiennent dans ces cas-là avec des noms communs : *John Jay* est synonyme d'*humoriste* et *Harpagon*, l'antonyme de *généreux*. Mais là encore le problème de la définition demeure dans la mesure où le nom propre subit une translation par l'introduction du déterminant.

Considérons à présent les définitions ci-dessous :

1- *Yao* : « Personne de sexe masculin, née un vendredi ».

2- *Amoïn* : « Personne de sexe féminin, née un vendredi ».

3- *N'Guessan* : « Personne née en troisième position, de même sexe et de même mère que les deux enfants qui l'ont précédée ».

4- *Amani* : « Personne née après des jumeaux ».

Ces définitions attestent qu'il est possible d'élaborer un dictionnaire proprement lexicographique et non encyclopédique des anthroponymes du baoulé. Les informations ci-dessus s'appliquent à tout individu porteur de ces noms et non à un référent initial connu. C'est donc le nom propre en tant que signe linguistique qui est visé et non son référent.

En outre, la présence d'énoncés et de noms communs parmi les noms propres confirme cette thèse, car la transformation de ces derniers en noms propres ne modifie en rien leurs sens.

De ce qui précède, l'on peut déduire que les anthroponymes du baoulé ont un sens en langue. Mais que devient ce sens en contexte ?

### 3.2. De la neutralisation du signifié de langue

« La langue existe dans la collectivité sous la forme d'une somme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus. C'est donc quelque chose qui est dans chacun d'eux, tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires »<sup>7</sup>.

Cette définition que donne Saussure de la langue a l'avantage de nous permettre de poser les signifiés de langue des noms propres du baoulé comme des éléments disponibles, présents dans l'esprit de tous ceux qui parlent ou comprennent la langue, mais neutralisés en contexte par les différents signifiés contextuels proposés par M.-N. Gary-Prieur.

Soient les exemples ci-dessous :

1- *N'sieni ba* (*N'sieni* (Où vais-je le mettre ?) arrive).

2- *Oka su sun* (*Oka* (Montagne) pleure).

3- *Yao kun sinn wa ?* (*Un Yao* (Une personne de sexe masculin né un vendredi) est-il passé ici ?)

Les noms propres des exemples 1 et 2, qui sont respectivement issus d'un énoncé (*N'siéni*) et d'un nom commun (*Oka*), permettent d'exemplifier la thèse de la neutralisation du signifié de langue, et ce pour deux raisons.

La première est que le signifié de langue de ces noms propres est motivé par l'histoire et l'avenir des individus qui les portent. En effet, nous n'avons pas manqué de souligner que l'attribution des anthroponymes du baoulé est fonction du jour de la naissance, des circonstances qui l'ont entourée ou de la position de l'individu dans sa descendance, lesquels sont considérés comme éléments constitutifs du devenir de l'être. C'est donc dire que dès l'instant où l'on se situe hors de ces deux pôles du temps, c'est-à-dire le passé et le futur, les signifiés de langue disparaissent.

La deuxième raison est qu'en se muant en noms propres, ces énoncés et noms communs perdent leur unité sémantique aux profits des signifiés contextuels. C'est pourquoi les locuteurs, en prononçant les noms propres *N'siéni*, *Oka*, *Yao* ne pensent nullement à un questionnement, une montagne ou au vendredi, mais simplement à des individus identifiés (exemples 1 et 2) ou non (exemple 3) qui se singularisent par le fait qu'ils s'appellent *N'Siéni*, *Oka* ou *Yao*.

### CONCLUSION

Dans son ouvrage sur les noms propres, M.-N. Gary-Prieur affirmait : « tout ce que je dis sur les noms propres ne vaut que pour les noms propres en français. Il serait bien sûr intéressant que des grammaires du même type soient établies pour d'autres langues afin de comparer leurs conclusions et de répondre à une question importante : l'opposition entre nom propre et nom commun est-elle une propriété universelle des langues ?<sup>8</sup>

Nous n'avons pas la prétention d'avoir proposé à travers quelques pages seulement, une grammaire des noms propres du baoulé. Mais nos analyses ont tout de même permis de montrer ce qui suit :

1- Les anthroponymes du baoulé ont non seulement du sens, mais un sens.

2- Il existe deux types de sens : le sens proprement linguistique et le sens contextuel ou discursif.

3- Le premier sens, c'est-à-dire le signifié de langue ou sens proprement linguistique, neutralisé en discours, est ce qui autorise l'entrée en dictionnaire des anthroponymes.

4- Le deuxième sens ou signifié contextuel est ce qui réduit le nom propre à sa fonction première, à savoir celle qui consiste à désigner ou identifier des êtres ou des choses connus ou inconnus.

5- L'impossibilité absolue de construire les noms propres moyennant l'article défini singulier est le seul critère qui permet véritablement de distinguer nom propre et nom commun du baoulé.

Ainsi, à la question posée par M.-N. Gary-Prieur sur le caractère universel de l'opposition nom propre / nom commun, nous répondons sans détours, oui. Car, si toutes les langues n'ont pas la même manière

d'opposer noms propres et noms communs, l'opposition, elle, est universelle.

Cependant, la question fondamentale que l'on doit se poser n'est pas selon nous l'universalité de l'opposition entre les deux catégories de nom, mais plutôt celle de leur mode de signification.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CHRISTIN, A. M., 1998. *L'écriture du nom propre*, Paris, l'Harmattan.
2. GARY-PRIEUR, M.-N., 1994. *La grammaire du nom propre*, Paris, Linguistique nouvelle.
3. HOUPHOUËT-KOFFI, H., 2001. «Procréation, anthroponymie et enfants exceptionnels en pays baoulé de Côte-d'Ivoire » in *Repères*, V- 3, N°1, Abidjan, PUCI.
4. JESPERSEN, O., 1971. *La philosophie de la grammaire*, trad. Anne-Marie Léonard, Paris, Ed. de Minuit.
5. KLEIBER, G., 1981. *Problèmes de référence: descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
6. KOFFI, B. A., 2001. *L'univers des noms et prénoms baoulé en Côte d'Ivoire*. Abidjan, NEI.
7. KRIPKE, S., 1982. *La logique des noms propres*, Paris, éd. De Minuit, 3<sup>ème</sup> éd.
8. MANSOUR, S.B., 2000. « La dénomination du nom propre selon IBN Ya'Is », in *Lexique 15*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 11-19.
9. MARTIN, R., 1987. *Langage et croyance*, Bruxelles, Pierre Margada, ch. X.
10. MILL, J. S., 1988. *Système logique*, Bruxelles, Pierre Margada.
11. SAUSSURE, F., 1988. *Cours de linguistique générale*, réédition non modifiée du texte de 1972, Paris, Payot.
12. ULLMAN, S., 1969. *Précis de sémantique*, Berne, A. Francke S. A., 4<sup>ème</sup> éd.
13. RIEGEL, M., PELLAT, J. Ch., RIOUL, R., 1994. *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
14. SEARLE, J., 1996. *Les actes du langage*, Paris, Hermann, pp. 215-227.

### (Footnotes)

<sup>1</sup> Kripke (S.), *La logique des noms propres*, Paris, éd. De Minuit, 3<sup>ème</sup> éd., 1982, pp. 20-21.

<sup>2</sup> Kripke (S.), *op. cit.*, pp. 15-16.

<sup>3</sup> Gary-Prieur (M.- N.), *La grammaire du nom propre*, Paris, Linguistique nouvelle, 1994, pp. 58-61.

<sup>4</sup> Gary-Prieur (M.- N.), *op. cit.*, pp. 60.

<sup>5</sup> Robert (P.), *Dictionnaire universel des noms propres*, Paris, Société du Nouveau Littre, Edition revue, corrigée et mise à jour, 1980.

<sup>7</sup> Saussure (F.), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, réédition non modifiée du texte de 1972, 1988, p.38.

<sup>8</sup> Gary-Prieur (M.- N.), *op. cit.*, p.7.